

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2021

Présents : M. Claude CHAPPUIS, Maire, Président de séance,
Mmes Jocelyne BLAZER, Aline HOFER FAVRE, MM Christophe DALMAIS, Stéphane BRUCKERT, Adjoints
M. Laurent BONOLA, M. Franck BOUGREAU, Mme Francesca DONELLI, Mme Brigitte FLEURY, Mme Laurence MOISSONNIER, M. Christian PERA, M. Nicolas PEREZ, Mme Françoise PERROUX, M. Michel PETER, Mme Eloïse VERNAY (arrivée à 19h05).

Le Maire ouvre la séance à 19h00, en rappelant aux membres du conseil municipal les sujets soumis à l'ordre du jour.

1. Secrétaire de séance : Monsieur Franck BOUGREAU est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du compte rendu de la séance du 01/02/2021

Le compte-rendu est approuvé en l'état à l'unanimité

Monsieur PETER propose de filmer les prochaines séances de conseil municipal et de poster les vidéos sur la page facebook de la commune. Les membres du Conseil Municipal n'excluent pas l'idée (à voir).

Eloïse Vernay arrive à 19h05.

3. DÉLIBÉRATIONS :

DÉLIBÉRATION : RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION DE MARCHÉS DE TRAVAUX, DE SERVICES ET DE FOURNITURES DES COMMUNES DU SUD GESSIEN

Cette délibération est retirée pour manque d'éléments et d'informations et sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATION 07-2021 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.

Le Département de l'Ain accompagne les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de leur politique de lecture publique depuis plusieurs années, par le biais d'une offre de services pour les communes et les associations ayant conventionné avec les communes. Les engagements des parties sont listés dans les articles 2 et 3 de la convention annexée à la délibération.

Lors de la séance du conseil municipal du 03 février 2020, l'assemblée délibérante a décidé de conclure cette convention avec le département. Néanmoins, ni la délibération ni la convention signée du maire n'ont été réceptionnées par le conseil départemental.

Pour autant, les termes de la convention ont perduré, mais il convient de rapidement formaliser ce partenariat pour continuer à en bénéficier.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention à conclure entre la commune de Challex et le Département de l'Ain pour la participation de celui-ci au fonctionnement de la bibliothèque,
- Autorise le maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant ;

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

M. le Maire précise que la bibliothécaire de Léaz est intéressée par le poste. Ceci lui permettrait de compléter son temps de travail entre Léaz et Challex et la bibliothèque de Challex pourrait ouvrir plus fréquemment.

Eloïse VERNAY précise que la bibliothèque ouvre ses portes pour l'école de Challex les lundis. Madame FLEURY demande s'il n'y aurait pas de challaisiens susceptibles d'être intéressés par le poste. M. le Maire répond « non ». De plus, il rapporte que Madame PAILLARD, a précisé que les bénévoles devraient passer des formations. Les bénévoles seront au nombre de 7-8.

M. le Maire précise que ce partenariat nous offrira la possibilité de mener des actions (festival, conte...). Mme HOFER demande le coût de ce partenariat. M. le Maire répond que cela nous coûterait le salaire de la bibliothécaire ainsi que les frais de formations des bénévoles.

DÉLIBÉRATION 08-2021 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Monsieur Christophe DALMAIS, 2ème adjoint, préside la séance. Monsieur l'adjoint expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	494 123.42	684 180.87	1 170 831.27	1 642 306.14	1 664 954.69	2 326 487.01
Total	494 123.42	684 180.87	1 170 831.27	1 642 306.14	1 664 954.69	2 326 487.01
Résultat de clôture		190 057.45		471 474.87		661 532.32
Restes à réaliser						
Total cumulé		190 057.45		471 474.87		661 532.32
Résultat définitif		190 057.45		471 474.87		661 532.32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

M. DALMAIS explique aux membres du conseil la différence entre un compte de gestion et un compte administratif.

DÉLIBÉRATION 09-2021 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,

l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

DÉLIBÉRATION 10-2021 : AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU BUDGET 2021

Le résultat de la section de fonctionnement du budget 2020 est excédentaire de **1 001 474, 87 €**.

Cet excédent est reporté comme suit :

- **501 474, 87 €** au financement de la section d'investissement 2021, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- **500 000 €** au compte 002 de la section de fonctionnement 2021 « excédent antérieur reporté »

Pour mémoire, nous reportons également à la section d'investissement 2021 (en recettes), le résultat excédentaire de la section d'investissement 2020 pour **469 342, 05 €** (chapitre 001).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ.

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2020 comme défini ci-dessus.

DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Cette délibération est retirée car l'état 1259 servant au calcul des contributions directes n'a pas encore été mis en ligne sur le portail de la DGFIP. Elle sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATION 11-2021 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2021

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les subventions allouées aux associations pour l'année 2021, selon le tableau de répartition ci-après :

ASSOCIATIONS CHALLAISIANNES	12 900 €
Amicale des pompiers	200 €
Association Gymnastique de Challex	1 000 €
Association YOGA	250 €
La Campanella	350 €

Les Chroniques d'Algaroth	150 €
La Lyre	4 000 €
Cie Les Petites Scènes	300 €
Poivre et Sel	500 €
Sou des écoles	6 000 €
Union Nationale des Combattants	150 €
EN RÉSERVE	9 000 €
Union Sportive de Challex	5 000 €
Point Virgule	4 000 €
Divers/Sécurité	5 000 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	3 380 €
Accueil gessien	100 €
Ecole de musique de Chevry Crozet	70 €
AEA Athlétisme	250 €
AFM Téléthon	100 €
AFSEP	100 €
Amicale hôpital de Gex	200 €
Avenir gessien gymnastique	210 €
Banque alimentaire de l'Ain	300 €
Chambre des métiers Bourg en Bresse	100 €
Docteur Clown	150 €
Equipe d'entraide de St-Genis Pouilly	50 €
France ADOT	100 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Collonges	400 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Thoiry	100 €
Ligue contre le cancer	100 €
MFR Cruseilles	100 €
Opération Nez Rouges	100 €
PEP de l'Ain	100 €
Resto du cœur	600 €
UDAF	50 €
Verger Tiocan de Peron	100 €
TOTAL GÉNÉRAL	30 280 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions) décide :

D'attribuer les subventions aux associations pour le budget 2021 comme dans le tableau ci-dessus.

M. PETER fait remarquer que l'Union Sportive de Challex (foot) n'a pas fait figurer son solde en banque dans son dossier de demande de subvention, et qu'il serait important de le connaître pour avoir une idée de la subvention qui peut leur être versée. Il fait remarquer que c'est probablement dû aux AG qui ne se font pas au 31 décembre et demande à M. BRUCKERT s'il peut préciser cette demande aux associations. Mme HOFER précise que dans tous les cas cette association a des frais fixes, COVID ou non et que le résultat positif de leur bilan découle du fait qu'il n'y ait pas eu de vogue cette année car c'est un gouffre financier.

M. le Maire précise que certaines associations disposent d'avantages en nature (prêt de salle et de matériels...) et qu'il faut en tenir compte.

M. PETER informe que selon la loi 1901 les comptes en banques des associations devraient être à zéro.

DÉLIBÉRATION 12-2021 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après présentation, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif général 2021, arrêté lors de la réunion finances en commission généralisée du 10 février dernier, dans son ensemble, avec reprise des résultats de l'année 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u>			<u>RECETTES</u>		
Chap	Intitulé	Euros	Chap	Intitulé	Euros
011	Charges générales	386 250 €	013	Atténuations de charges	23 200 €
012	Charges de personnel	591 000 €	70	Produits des services	83 490 €
014	Atténuation de produits	102 750 €	73	Impôts et taxes	915 732 €
022	Dépenses imprévues	40 000 €	74	Dotations et participations	440 000 €
042	Opé. ordre transfert	26 575 €	75	Autres pdt de gestion courante	25 480 €
65	Autres charges de gestion	171 942 €	76	Produits financiers	0 €
66	Charges financières	69 526 €	77	Produit exceptionnel	3 978 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €	002	Excédent N-1	500 000 €
023	Vir. à sect. d'investissement	602 837 €			
	TOTAL	1 991 880 €		TOTAL	1 991 880 €

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap	Intitulé	Euros	Chap.	Intitulé	Euros
020	Dépenses imprévues	40 000 €	001	Report Excédent investiss.2020	469 342,05 €
1641	Emprunts	247 716 €	040	Amortissement immobilisations	26 575 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 500 €	021	Vir. de la section fonctionnement	602 837 €
000	Non individualisées	115 500 €	1068	Excédent de fonctionnement	501 474,87€
			00	Financière	39 446 €
	OPERATIONS			OPERATIONS	
315	Réserve foncière	469 369 €			
352	Voirie – chemins	419 400 €	13	Subventions	38 810,08€
358	Équipt Sport et soc culturel	186 000 €			
374	Rénovation mairie	50 000 €			
380	Travaux cimetièr	65 000 €			
382	Extension école	1 000 €			
385	Autres bâtiments Communaux	83 000 €			
	TOTAL	1 678 485 €		TOTAL	1 678 485 €

Section de fonctionnement : 1 991 880 €

Section d'investissement : 1 678 485 €

TOTAL CUMULE DES DEUX SECTIONS : 3 670 365 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (14 voix pour, 1 abstention),

APPROUVE les sections de fonctionnement et d'investissement du budget 2021 comme dans les tableaux ci-dessus.

M. DALMAIS précise que les changements qui ont eu lieu sur le budget après la réunion du DOB sont les suivants : +2000€ pour le document unique, + 4000€ pour les formations (CACES, habilitation électrique...), suppression des lignes « arbres », arrêt de bus, balayeuse.

COMMISSIONS

Commission travaux environnement :

Mme BLAZER a obtenu une proposition avec les simulations pour le projet de création de fresques / trompe l'œil, pour la façade de la Challaisienne et le mur de l'enceinte de l'école, qu'elle présente aux membres du Conseil Municipal. Elle attend encore d'autres propositions et une décision sera prise par la suite.

Commission éducation :

- Un projet est en cours pour la numérisation de certaines classes de l'école et une mutualisation avec les villages voisins est prévue pour l'achat du matériel.
- Il faut prévoir l'achat de bacs inox, en remplacement des bacs plastiques, pour la cantine.

Commission voirie :

- Le dernier panneau qui indiquait « école » a été posé.
- Pour la route de Dardagny, un arrêté du Maire avait été pris pour interdire la circulation mais il n'a jamais été posé de panneau « interdit ». Il se pose la question de le maintenir ou pas. Il faudrait se renseigner pour voir si la douane est toujours ouverte ou pas.
- Parking de l'école : le problème de place est soulevé. Se pose la question de comment faire respecter la zone bleue.
- L'arrêté municipal établi par le mandat précédent pour le stationnement à Mucelle serait à revoir. Les places de stationnement situées devant le réservoir sont actuellement interdites et il conviendrait de le modifier.
- Aux « baraques », au niveau du pont, le passage est très étroit ; se pose la question de faire mettre un feu de chantier afin d'effectuer un test pour ensuite poser éventuellement des feux définitifs.

Commission bâtiment

M. BOUGREAU informe que les travaux de l'appartement de l'ancienne poste sont en cours. Les agents ont enlevé le revêtement du sol, le chauffagiste est passé pour faire les désembouages et le peintre va intervenir la semaine du 15 mars.

Commission urbanisme :

Mmes HOFER et FLEURY ont rencontré M. Daniel RAPHOZ, Vice-président de Pays de Gex agglomération en charge de l'Habitat, de l'Aménagement, de la Politique de la ville, pour des questions concernant l'urbanisme et notamment sur les prestations proposées. M. RAPHOZ va envoyer une proposition de prestations.

Aussi, un rendez-vous est agendé avec la Régie des Eaux, M. DUMAS, dans le cadre de la délivrance des permis et leur conformité.

POINTS DIVERS

- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier arrivé par mail en mairie de la part du ministère des armées, demandant les coordonnées du conseiller municipal désigné pour la défense. N'en n'ayant pas, Monsieur PETER se porte volontaire.
- Auberge de la Treille : M. le Maire et le gérant de l'auberge, M. PERRY, ont rencontré la notaire Maître BERNARD pour connaître les possibilités de rachats ou de cession du fonds de commerce de l'auberge. Monsieur PERRY propose de vendre son fonds de commerce au prix de 50 000 €, mais les conseillers municipaux pensent qu'il est plus judicieux de faire appel à un expert-comptable pour connaître la valeur exacte du fond.
- Les Cyclamens : Mme FLEURY informe que les vaccins anti-covid ont été injectés aux résidents des Cyclamens, cependant elle ouvre une parenthèse en disant qu'il n'y a pas encore de vaccins au centre de vaccination de Gex alors que les permanences ont lieu. Mme FLEURY a constaté que les prestations aux Cyclamens sont déplorables. 18 lits ont été libérés mais en contrepartie il y a eu beaucoup de licenciements et démissions.
- Mme FLEURY informe que la maison Séniors de Thoiry ouvrira ses portes en juillet 2021.
- **CCAS**
Mme PERROUX s'occupe d'acheter les chocolats pour les challaisiens résidents au Cyclamens.

La séance est close à 22h20.